




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-427**

**Séance publique du**

**16 décembre 2020**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183047-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b></p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 ET D'UN AVENANT PAR LA DIRECTION JEUNESSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021 PAR LA DIRECTION CITOYENNETE ET PROXIMITÉ**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2020

**Nomenclature : 8.5**  
Politique de la ville-habitat-logement

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 ET D'UN AVENANT PAR LA DIRECTION JEUNESSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021 PAR LA DIRECTION CITOYENNETE ET PROXIMITÉ- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vous soutenez de manière importante les projets sociaux des centres sociaux développés en direction des habitants de l'ensemble des territoires de la commune.

Parallèlement aux interventions de ces acteurs du lien social, la ville d'Aix-en-Provence accompagne également les projets associatifs des structures de proximité qui œuvrent de manière complémentaire en direction des habitants des quartiers d'Encagnane-Corsy, de la Pinette et du Jas de Bouffan.

Le centre social Jean-Paul Coste développe depuis plusieurs années un projet n°187 autour de la lutte contre les discriminations en lien avec les établissements scolaires du secondaire, l'université d'Aix-Marseille et le Camps des Milles. Pour des raisons techniques la Ville, au travers de la direction Jeunesse, n'ayant pas pu attribuer en 2020 la subvention exceptionnelle afférente à cette action, il est proposé de la valider à ce conseil municipal.

Pour l'année 2021, nous vous proposons de valider la subvention de fonctionnement lors de ce Conseil Municipal pour les structures ci-après précisées.

Il s'agit du Centre International des Arts et Cultures Urbaines (CIACU) menant un projet d'animation globale à la Pinette avec comme fil conducteur l'art et la culture pour tous. Cette association travaille depuis 2016 dans la proximité avec les habitants du quartier de la Pinette

-Pont de Béreaud en mettant en place notamment de l'aide à la scolarité, de l'aide aux démarches administratives, l'accompagnement à l'emploi pour un public « jeunes ». Une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 a été validée lors du conseil municipal du 22 mars 2019 n°DL.2019-116.

A Encagnane, la Maison de Quartier la Mareschale qui développe depuis de nombreuses années un projet culturel en lien avec les partenaires, propose des actions artistiques hors les murs afin d'aller au devant des publics du bas du quartier. Une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 a été validée lors du conseil municipal du 22 mars 2019 n°DL.2019-92.

Pour ce qui est du centre social ADIS les Amandiers, développant au Jas de Bouffan des actions sociales, éducatives et de prévention, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 22 000€.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention à ces associations pour l'année 2021 tel que précisé dans le tableau ci-dessous.

N° TIERS	NOMS ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE 2021
9241	Maison de quartier la Mareschale	37 500,00 €
50046	Centre International des Arts et Cultures Urbaines- CIACU	45 000,00 €
21857	CSC ADIS Les Amandiers	22 000,00 €

Ces propositions ont été validées le 24 novembre 2020.

Pour l'année 2020, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de **18 800€** au centre social Jean-Paul Coste (tiers N°9205) par la direction jeunesse.

Compte tenu de ce qui précède, vous voudrez bien, mes chers collègues :

- **DÉCIDER** d'attribuer une subvention exceptionnelle pour **l'année 2020** au centre social Jean-Paul Coste ;
- **APPROUVER** l'avenant n°6 à la convention n°DL.2019-673 pour le centre social Jean-Paul Coste ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **18 800 €** sera imputée sur la ligne budgétaire de la direction jeunesse n°**10837** Contrat Enfance Jeunesse
- **DÉCIDER** pour chaque structure, l'attribution d'une subvention pour **l'année 2021**, telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **45 000 €** sera imputée sur la ligne n°**1625** "Équipements *de proximité*" qui présentera les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **37 500 €** sera imputée sur la ligne n°**1832** qui présentera les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de **22 000 €** sera imputée sur la ligne n°**1257** qui présentera les disponibilités suffisantes.

DL.2020-427 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 ET D'UN AVENANT PAR LA DIRECTION JEUNESSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2021 PAR LA DIRECTION CITOYENNETE ET PROXIMITÉ-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

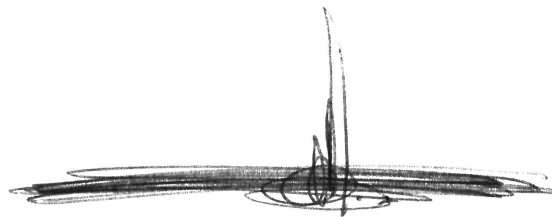
Moussa BENKACI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00